NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON SAGE

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et
des Risques
19, av. de Grande-Bretagne
66 000 PERPIGNAN

Perpignan, le 30 MAI 2016

Objet : avis sur le dossier de déclaration d'un forage d'irrigation agricole à Pia

Monsieur le Chef de Service,

J'ai pris connaissance du dossier que vous m'avez fait parvenir, concernant la déclaration d'un nouveau forage d'irrigation agricole, dans la nappe quaternaire, sur la commune de Pia.

Le dossier paraît compatible avec une bonne gestion des nappes Plio-quaternaires. Il n'y a donc pas d'opposition de principe à cette sollicitation.

Toutefois, je souhaiterais attirer votre attention sur quelques éléments du dossier :

Au niveau quantitatif, le volume prélevé annuellement maximal de 12650 m³, semble correspondre à l'irrigation de l'ensemble des 5 ha (la parcelle) et non à 2,5 ha (un seul des deux secteurs). Ce point mériterait d'être confirmé.

L'évaluation de l'impact sur l'Agly devrait être précisé, d'autant plus si la durée de pompage s'avérait supérieure aux 11 heures indiquées.

Au niveau de la qualité des eaux, le projet ne semble pas impacter la qualité des eaux, à la condition sine qua none du respect des règles de l'art dans sa conception.

Par ailleurs, ce dossier appelle deux remarques annexes :

- La pose d'un compteur volumétrique y est considérée comme une mesure préventive. Or, il s'agit d'une obligation législative qui doit être perçue comme telle par l'ensemble des acteurs. Cette remarque participe à modifier les comportements de tous pour une réussite du SAGE des nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon.

- D'un point de vue du risque inondation, le projet se situe en zone du PPRi de Pia. Il me semble que le dossier doive mentionner cet état, même si le règlement du PPRi de Pia permet d'implanter un ouvrage, sous certaines conditions.

Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau
Mas Mauran • Rue Frantz Reichel prolongée • 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 57 56 51
Courriel : g.parmentier@nappes-roussillon.fr

En conclusion, si le volume indiqué du prélèvement est correct, **l'avis rendu est favorable.** Cependant, mon avis mériterait d'être complété par une évaluation précise de l'impact éventuel sur les eaux superficielles de l'Agly.

Veuillez croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

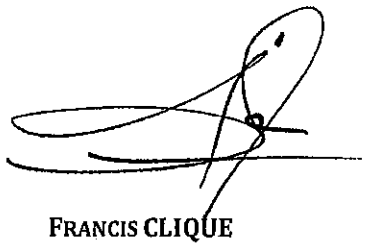

FRANCIS CLIQUE

Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau
Mas Mauran • Rue Frantz Reichel prolongée • 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 57 56 51
Courriel : g.parmentier@nappes-roussillon.fr